

2008-11-03 : Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue au lieu et à l'heure des sessions, le lundi 3^e jour du mois de novembre 2008 à 20 h et à laquelle assistent, sous la présidence de M^{me} la mairesse Marie Désilets, les membres du Conseil suivants : M^{mes} Patricia Blais et Marie-Josée Fréchette ainsi que MM Patrice Pinard, Simon Boucher et Léo Benoit. Le conseiller François Biron est absent.

M^{me} la mairesse Marie Désilets préside l'assemblée et souhaite la bienvenue. La prière fait suite à l'ouverture de la séance à 20 h. Marlène Langlois, directrice générale, agit à titre de secrétaire.

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE

*Chères citoyennes,
Chers citoyens,*

C'est avec fierté que je vous présente le rapport de la mairesse pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre dernier. Une fois de plus nous terminons un autre exercice avec la fierté d'avoir géré les fonds publics avec rigueur et vigilance.

L'état des activités financières se solde par un surplus de 199 117 \$ pour l'année 2007. Les états financiers ont été vérifiés par la firme Longchamps, Proulx C A Inc., comptables agréés.

Comme l'indique le rapport de ces vérificateurs, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2007 selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Au début de l'année 2008, le traitement des élus municipaux a été majoré de 2,2 % selon l'indice du coût de la vie, ce qui porte la rémunération de la mairesse à 6 800 \$ et à 3 400 \$ pour l'allocation de dépenses. Pour les conseillères et conseillers, la rémunération s'élève maintenant à 2 267 \$ et l'allocation de dépenses à 1 134 \$.

Au cours de l'année, plusieurs projets ont été mis de l'avant. Je vous fais part de quelques réalisations.

Au niveau des loisirs et de la qualité de vie, le Comité des Loisirs Collectifs s'est enrichi d'un quatrième partenaire, la municipalité de Saint-Albert. Nous avons amélioré l'accès aux activités hivernales. Pour ce faire, des équipements ont dû être achetés.

Plusieurs formations et activités ont été offertes à la population en 2008. De plus, une politique familiale a été élaborée et sera adoptée officiellement dans les prochains jours. Plusieurs actions concrètes découleront de cette politique en 2009.

Du côté de la voirie municipale, un projet majeur a finalement été concrétisé, celui de la réfection complète du rang Bord-de-l'Eau. Si on additionne les déboursés de 2007 et ceux de l'année en cours, le coût de ces travaux est de l'ordre de 900 000 \$.

En ce qui concerne les travaux pour la protection du puits municipal, les travaux de drainage se termineront sous peu. L'étude pour l'indemnisation des producteurs touchés par le périmètre de protection du puits est en cours et nous attendons des résultats d'ici la fin de l'année. Des travaux majeurs devront être réalisés en 2009 relativement à l'eau potable. Ces travaux seront subventionnés à l'aide du transfert de la taxe d'accise.

Présentement, le Conseil est en réflexion au niveau des matières résiduelles. Le site d'enfouissement régional d'Asbestos fermera ses

portes le 19 janvier prochain et il faut choisir entre le nouveau projet offert par Estrie-Enviropôle et l'adhésion à la Société de Développement durable d'Arthabaska. Peu importe l'option choisie, une hausse du tarif des ordures est à envisager sur le prochain compte de taxes.

Pour l'année 2008, les dépenses devraient égaler les revenus. Les surplus ont été très réduits cette année en raison de l'appropriation prévue au budget de 344 600 \$ ainsi que d'une deuxième appropriation en cours d'exercice de 125 000 \$.

Sous peu, votre conseil municipal finalisera les prévisions budgétaires 2009. Comme la majorité des surplus a été utilisée pour les travaux du rang Bord-de-l'Eau, il faudra se renflouer un peu. Hormis les travaux relatifs à la qualité de l'eau à l'aqueduc, aucun projet d'envergure n'est prévu pour 2009.

Pour l'instant, il semble que le taux de taxation sera maintenu. Il y aura par contre une hausse probable du tarif des ordures.

En conformité avec la loi, voici l'énumération de tous les contrats de plus de 25 000 \$ et ceux de plus de 2 000 \$ totalisant 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport de la mairesse.

(Dépôt des listes)

En terminant je veux remercier tous les bénévoles qui œuvrent dans notre belle communauté et qui sont l'essence du dynamisme de notre région. Soulignons la générosité du comité qui a travaillé à l'élaboration de la politique familiale. Merci grandement pour votre implication. Par vos actions vous contribuez à une meilleure qualité de vie chez-nous.

Un merci également aux employés municipaux pour leur travail et leur engagement. Votre collaboration est essentielle afin d'offrir un service de qualité. Merci de votre écoute et de votre générosité indéfectible.

Merci à toute mon équipe : Mesdames Patricia Blais et Marie-Josée Fréchette, Messieurs Patrice Pinard, Simon Boucher, Léo Benoît et François Biron. Votre travail rend possible chacune des actions menant à une meilleure qualité de vie dans notre milieu.

Merci, chères citoyennes et chers citoyens, pour le support que vous nous apportez. Vous êtes pour nous une source d'inspiration. Soyez assurés de notre volonté à toujours mieux vous servir. Merci à chacune et chacun de vous.

Votre mairesse,

Marie Désilets

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI

08-1101 :

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2008

La conseillère Marie-Josée Fréchette propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre dernier tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aucune question n'est soulevée par les membres du Conseil relativement au suivi des séances du Conseil.

DEMANDES SPÉCIALES

M. Léo Gauthier, président de Moto-Club Bois-Francis, présente une demande au Conseil afin qu'un règlement autorisant la circulation des véhicules hors route soit adopté et que ce règlement prévoit la circulation des VTT le long du 4^e rang à partir de la route 122 jusqu'aux limites de la municipalité de Saint-Samuel.

08-1102 : AVIS DE MOTION - Règlement sur la circulation des véhicules hors route

Le conseiller Simon Boucher donne **AVIS DE MOTION** qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption un règlement sur la circulation des véhicules hors route.

RÉGLEMENTATION

08-1103 : AVIS DE MOTION – Règlement abrogeant le règlement n° 46

La conseillère Patricia Blais donne **AVIS DE MOTION** qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption un règlement abrogeant le règlement no 46 décrétant le jour et l'heure de la tenue des séances du Conseil municipal.

08-1104 : AVIS DE MOTION – Règlement sur l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières

Le conseiller Patrice Pinard donne **AVIS DE MOTION** qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption un règlement sur l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières.

08-1105 : AVIS DE MOTION – Règlement sur les animaux

Le conseiller Léo Benoit donne **AVIS DE MOTION** qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, sera présenté pour adoption un règlement sur les animaux et abrogeant le règlement n° 54.

08-1106 : Renouvellement de l'entente loisir 2009 avec la ville de Victoriaville

La conseillère Marie-Josée Fréchette propose que soit acceptée l'entente loisir 2009 présentée par la Ville de Victoriaville dans laquelle les frais de non-résidents sont fixés à 158 \$ par inscription. Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse M^{me} Marie Désilets et la secrétaire-trésorière Marlène Langlois, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, ladite entente avec la Ville de Victoriaville.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1107 : Renouvellement de l'entente loisir 2009 avec la ville de Warwick

Le conseiller Patrice Pinard propose l'adoption de l'entente loisir pour l'année 2009 présentée par la Ville de Warwick. Les frais de non résidents sont fixés à 210 \$ par inscription pour le hockey mineur et le patinage artistique, à 69 \$ pour le cours «Apprendre à patiner» 10 semaines, à 72 \$ pour la bibliothèque et les terrains de jeux et à 31 \$ pour le soccer, le tennis et la piscine. M^{me} la mairesse Marie Désilets et la secrétaire-trésorière Marlène Langlois sont autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, ladite entente avec la Ville de Warwick.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉCISIONS

08-1108 :

Demande d'adhésion à la Société de développement durable d'Arthabaska inc. à titre de partenaire et demande de retrait de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton est membre de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton est partie à une entente intermunicipale concernant le lieu d'enfouissement sanitaire de la région d'Asbestos;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources n'a pas été en mesure de mettre en place un lieu d'enfouissement technique dans les délais prévus;

ATTENDU les exigences du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources a recommandé à ses municipalités membres que leurs matières résiduelles soient acheminées au site de la Société de développement durable d'Arthabaska inc.;

ATTENDU QUE les perspectives actuelles de coûts associés à la réalisation d'un lieu d'enfouissement technique de moins de 50 000 tonnes ne vont pas dans le sens des orientations prises au départ par les membres de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources et vont à l'encontre des perspectives financières de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton est sensible aux enjeux environnementaux entourant le domaine de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton n'est pas intéressée au projet Estrie Enviropôle;

ATTENDU l'opportunité pour la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton de devenir partenaire de la Société de développement durable d'Arthabaska inc.;

ATTENDU QUE la Société de développement durable d'Arthabaska inc. propose, dès maintenant, une solution intégrée de gestion des matières résiduelles ainsi qu'un lieu d'enfouissement conforme aux exigences du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton désire adhérer à la Société de développement durable d'Arthabaska inc. en tant que partenaire, et ce, pour le meilleur intérêt de ses citoyennes et de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Léo Benoit, appuyé par la conseillère Marie-Josée Fréchette, il est résolu

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- **QUE** la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton demande aux municipalités membres de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources le droit de se retirer de cette entente aux conditions à être convenues entre les parties;
- **QUE** la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton demande également que soit discuté l'impact de son adhésion à la Société de développement durable d'Arthabaska inc. quant au lieu d'enfouissement sanitaire régional d'Asbestos;
- **QUE** la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton demande à la MRC d'Arthabaska et à la Société de développement durable d'Arthabaska inc. de prendre les mesures nécessaires afin de prévoir son adhésion à titre de partenaire pour l'année 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08-1109 : Raccordement à l'aqueduc du terrain de Remorque 122 Inc.

Le conseiller Simon Boucher propose que les travaux de raccordement à l'aqueduc du terrain cédé à Remorque 122 inc. soient exécutés, tel que prévu au contrat notarié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1110 : Entente avec la SPAA pour l'application du règlement sur les animaux

La conseillère Patricia Blais propose que le forfait à 1,75 \$ par habitant offert par la Société de protection des animaux d'Arthabaska (SPAA) soit accepté tel que présenté.

Une demande sera toutefois soumise à la SPAA à l'effet de solliciter un organisme local pour le recensement des animaux et la vente des licences sur le territoire de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1111 : Demande d'implantation d'un chenil au 3429, rang de la Rivière-de-l'Est

Il est unanimement résolu que la municipalité devra se référer à la SPAA pour connaître les modalités visant l'implantation d'un chenil au 3429, rang de la Rivière-de-l'Est avant d'accorder l'autorisation demandée.

08-1112 : Approbation des travaux de voirie 2008 sur le rang Bord-de-l'Eau

Le conseiller Léo Benoit propose que le Conseil approuve les dépenses de 699 464,49 \$ pour les travaux exécutés sur le rang Bord-de-l'Eau. Ces travaux, admissibles à deux subventions d'une valeur totale de 50 000 \$ pour l'année financière 2008-2009, ont été effectués conformément aux exigences du Ministère des Transports sur une route dont la gestion incombe à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1113 : Réclamation de la propriétaire du 68, rue Principale

Le conseiller Patrice Pinard propose que le Conseil assume 50 % du coût des frais de mise sous tension facturés par Hydro-Québec pour les travaux nécessaires à la réparation du fil de raccordement électrique de la résidence du 68 de la rue Principale. Ce fil a été brisé par la chute d'une branche d'un arbre situé en partie dans l'emprise municipale. Le montant de la facture est de 165 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1114 : Calendrier 2009 des séances ordinaires du Conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Patricia Blais et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2009, qui débiteront à 20 h et qui seront tenues les jours suivants :

Le lundi 12 janvier	Le lundi 2 février	Le lundi 2 mars
Le lundi 6 avril	Le lundi 4 mai	Le lundi 1 ^{er} juin
Le lundi 6 juillet	Le lundi 10 août	Le mardi 8 septembre
Le lundi 5 octobre	Le lundi 9 novembre	Le lundi 7 décembre

Il est de plus résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 434 du Code municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1115 : Lieu de la tenue des séances du Conseil municipal local

Le conseiller Léo Benoit propose que les séances du Conseil municipal soient tenues au Centre administratif situé au 17 de la rue 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1116 : Participation au Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi – Édition 2009

La conseillère Marie-Josée Fréchette propose qu'une contribution financière de 1 400 \$ au programme Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi du Carrefour Jeunesse-Emploi soit prévue au budget 2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1117 : Adoption du budget 2009 de la bibliothèque municipale

La conseillère Marie-Josée Fréchette propose que le budget 2009 de la bibliothèque municipale soit adopté tel que présenté. Ces prévisions budgétaires prévoient des dépenses totales de 14 120 \$ et des revenus de 477 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1118 : Responsable et représentante de la bibliothèque municipale

Le conseiller Simon Boucher propose que soient reconduits pour l'année 2009, les mandats de Marie-Josée Fréchette et Lise Désilets, respectivement représentante et responsable de la bibliothèque.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1119 : Achat d'équipements informatiques pour la bibliothèque municipale

Le conseiller Léo Benoit propose que l'achat d'une imprimante à reçus et de deux licences *Citrix* pour les ordinateurs du comptoir de prêt de la bibliothèque soit autorisé. Le total de ces déboursés s'élève à 1 779 \$, plus taxes, et n'inclut pas les frais d'installation qui seront au coût de 60 \$ l'heure. Ces sommes étaient prévues au budget de la bibliothèque.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1120 : Bibliothèque municipale - Modifications aux tarifs des services pour location de best-sellers

Il est résolu que le tarif pour la location des best-sellers soit aboli.

Il est de plus résolu que la municipalité défraie le coût d'une carte de membre familiale à chaque nouvelle famille qui s'installe dans notre municipalité. Ce nouveau privilège sera inséré dans la trousse des nouveaux arrivants remis au bureau municipal.

08-1121: Allocation d'un budget pour les décorations extérieures face au bureau et au garage municipal

Le conseiller Léo Benoit propose qu'un montant d'environ 1 000 \$ soit autorisé pour l'achat de décorations de Noël en façade du bureau et du garage municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1122 : Dossier Internet Haute-Vitesse

Le conseiller Patrice Pinard propose que la MRC d'Arthabaska soit avisée que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton désire se retirer du projet visant à rendre Internet Haute-vitesse accessible au plus grand nombre de citoyens de son territoire. En effet, après vérification, il appert que des compagnies de télécommunication sont prêtes à fournir un service semblable à ce que la municipalité s'apprêtait à offrir, à des coûts très compétitifs, et ce, sans l'aide financière de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1123 : Mandat à Jean Beauchesne pour un appel d'offres pour un système de traitement d'eau

Le conseiller Léo Benoit propose qu'un mandat soit accordé à l'ingénieur Jean Beauchesne du Groupe Génivar pour la préparation et le lancement d'un appel d'offres pour la fourniture d'un système de traitement d'eau pour l'aqueduc municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1124 : Arrérages de taxes 2009

Les arrérages présentés ne comportent aucun dossier pour lequel la vente pour taxes est envisagée cette année. Il est donc unanimement résolu de ne prendre aucune nouvelle procédure légale cette année.

08-1125 : Participation à la Guignolée 2008

Le conseiller Simon Boucher propose que la Municipalité participe financièrement à la Guignolée 2008 en fournissant une somme de 20 \$ par panier de Noël. De plus, la municipalité mettra à la disposition des bénévoles le camion pour la collecte porte-à-porte, et éventuellement, un chauffeur. Finalement, une boîte sera mise à la disposition du public au bureau municipal afin de recueillir la plus grande quantité possible de denrées non périssables.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1126 : Présentation d'une demande d'emploi au CLE pour la municipalité

La conseillère Patricia Blais propose que le conseil autorise la présentation d'un projet au Centre local d'emploi, dans le cadre du programme *Pacte pour l'Emploi – Volet municipal*. Le projet consiste en la création d'un emploi au salaire minimum d'une durée de 26 semaines à raison de 35 heures par semaine et qui permettra d'assumer une partie des tâches suivantes, soit la surveillance dans le local des loisirs aux heures de patinage, l'arrosage et le déneigement de la patinoire et du sentier de glace ainsi que divers travaux d'entretien. La municipalité désigne l'inspecteur municipal Gervais Pedneault responsable du projet et l'autorise à signer tous les documents relatifs à sa réalisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08-1127 : Présentation d'une demande d'emploi au CLE pour les Loisirs Collectifs

Le conseiller Patrice Pinard propose que le conseil accorde l'autorisation au Comité des Loisirs Collectifs à présenter un projet au Centre local d'emploi, dans le cadre du programme *Pacte pour l'Emploi – Volet municipal*. Le projet consiste en la création d'un emploi au salaire minimum d'une durée de 26 semaines à raison de 35 heures par semaine et qui permettra d'assumer une partie des tâches suivantes, soit la supervision de la Fête d'hiver, la gestion des inscriptions et le suivi de la programmation printemps, l'organisation et la réalisation de la programmation de la semaine de relâche, l'assistance à la préparation des ligues de soccer et de baseball, etc. La municipalité reconnaît le technicien en loisirs Marc Voyer responsable de ce projet et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à sa mise sur pied.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

La CPTAQ nous avise que les derniers développements juridiques relativement à l'application de l'ordonnance visant l'enlèvement d'une roulotte sur la propriété de M^{me} Lucie Hébert et M. Dany Hamel, ont conduit à la fermeture du dossier. En effet, il a été jugé que les mêmes usages à l'intérieur d'une superficie de droits acquis peuvent être multipliés dans la mesure où les autres lois et règlements en vigueur sont respectés.

Dans un deuxième temps, une orientation préliminaire a été rendue suite à la demande de Mme Huguette Martin et als. Il semble que, après pondération de l'ensemble des critères, la commission considère que cette demande devrait être refusée.

La municipalité a reçu les résultats pour la classification agricole des Fleurons du Québec. Deux fleurons lui ont été accordés après l'évaluation faite en août dernier. Les recommandations seront étudiées et des montants pourront être prévus lors du prochain budget pour l'amélioration de cette classification.

La directrice générale fait part aux membres du Conseil de la lettre de démission de François Biron à titre de conseiller au siège n° 5. Il dit avoir apprécié son expérience au sein d'une équipe extraordinaire et précise de plus avoir toujours eu comme souci le bien-être des gens de Sainte-Clotilde. Finalement, il informe les membres du Conseil et la population qu'il n'encaissera pas son chèque de rémunération du dernier trimestre.

Le reste de la correspondance du mois est d'ordre général et est laissé à la disposition des membres du Conseil qui désirent en prendre connaissance.

ADOPTION DES COMPTES

08-1128 : Adoption des comptes

Le conseiller Simon Boucher propose que le paiement des comptes ci-après énumérés totalisant 72 641.19 \$ soit autorisé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

<u>NO</u>	<u>DESTINATAIRE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
2251	ADMQ	FORMATION DG	180.60
2252	COMBEQ	FORMATION INSPECTEUR	208.82

2253	JEAN-JACQUES BOURGEOIS	SALAIRE	104.08
2254	MARC VOYER	DÉP. CONGRÈS (TÉL. CELL.)	196.22
2255	PETITE CAISSE	TIMBRES ACHAT BUFFETS...	331.30
2256	LISE DÉS I LETS	FRAIS DÉPL. BIBLIOTHÈQUE	73.50
2257	BELL MOBILITÉ	CELLULAIRES	146.23
2258	MARIELLE BOUCHER	SALAIRE BUFFETS	532.49
2259	LISE BOUCHER	SALAIRE BUFFETS	248.25
2260	DIANE BOURNI VAL	SALAIRE BUFFETS	58.39
2261	MADELEINE BOURNI VAL	SALAIRE BUFFETS	58.39
2262	MÉTRO RICHELIEU	ACHAT BUFFETS	208.09
2263	AQUA-DATA	ENTR. BORNES FONTAINES	722.40
2264	BIOLAB	ANALYSES D'EAU	1 138.31
2265	CASCADES RÉCUPÉRATION	MATIÈRES RÉSIDUELLES +	6 112.93
2266	CHERBOURG	ENTR. C. COMMUNAUTAIRE	18.43
2267	CONTRO LECTRIC ENR.	ENTRETIEN LOCAL LOISIRS	317.02
2268	RÉSEAU BIBLIO CQLM	MATÉRIEL DE BUREAU	46.96
2269	ÉPICERIE JULIEN RICARD	ACHAT BUFFETS	380.84
2270	EXCAVATION G. DESLANDES	NIV. + TRANSP. DE PIERRE	2 398.61
2271	FROMAGERIE LEMAIRE	ACHAT BUFFETS	24.74
2272	GARAGE IRVING	CARBURANT VÉHICULES	262.00
2273	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC...	831.91
2274	JU HOULE LTEE	ENTRETIEN AQUEDUC	2 797.17
2275	L'EXCELLENCE	ASSURANCE COLLECTIVE	961.92
2276	LIBRAIRIE ST-JEAN ENR.	VOLUMES BIBLIO	62.90
2277	IMPRES. MULTI-RAPIDES	IMPRES. MESSENGER, ENVEL.	838.66
2278	GGL	LOCATION D'OUTILS	107.85
2279	LUMEN	FOURN. ÉCLAIRAGE C.COM.	251.27
2280	MEGABURO	PAP., FOURNITURES	264.37
2281	MINISTRE DU REVENU	REMISES MENSUELLES	3 708.98
2282	MRC DES SOURCES S ENF.	REDEV. DERNIER TRIM.	1 370.27
2283	MUN. VILLAGE BON-CONSEIL	FORM., INTERV. ET Q.-PART	7 772.08
2284	PAVAGE VEILLEUX INC.	RÉPARATION ENTRÉES	903.00
2285	PEINTURES RÉCUPÉRÉES	DISPOSITION RDD	22.38
2286	PETITE CAISSE	TIMBRES...	211.90
2287	PRODUITS SANI-SÉCUR G.D.	ENTR. C. COMMUNAUTAIRE	305.06
2288	PROTECTION INCENDIE MCI	BOYAU ARROS. PATINOIRE	146.68
2289	QUÉBEC MUNICIPAL	ABON. INFOROUTE MUNICIPAL.	310.41
2290	RECEVEUR GÉNÉRAL	REMISES MENSUELLES (N)	444.30
2291	SCA DES BOIS-FRANCS	ENTRETIEN DIVERS	1 115.56
2292	SERRURIER DEZIEL INC.	CADENAS ET CLÉS	721.05
2293	SOC. CAN. DES POSTES	MESSENGER	74.57
2294	TÉLÉPHONE GUÉVREMONT	TÉLÉPHONES	332.56
2295	THOMAS CAYA (1992) INC.	ENTR. ET PETITS OUTILS	115.83
2296	TRAITEMENT J'M L'EAU	MARCHANDISES AQUEDUC	69.70
2297	TRANSP. GILLES VINCENT	TERRE HAIE DE CÈDRES	225.75
2298	VENTILATION MJL INC.	ENTRETIEN HOTTE CUISINE	397.89
2299	VILLE DE WARWICK	PINCES DÉSINCARCÉR.	634.20
2300	EXCAVATION GDJ INC.	DÉNEIGEMENT	22 425.44
2301	FQCCL	UTILISATION GIOCOM 2008	425.00
2302	RECEVEUR GÉNÉRAL	REMISES MENSUELLES (R)	1 271.86

TOTAL DES COMPTES

62 889.12

DÉBOURSÉS DIRECTS DES SALAIRES

O	DESTINATAIRE	DESCRIPTION	MONTANT
580	JOANNE ALLARD	SALAIRE	313.23
581	MARLÈNE LANGLOIS	SALAIRE	500.99
582	JEAN-PAUL BOURGEOIS	SALAIRE	255.10
583	GERVAIS PEDNEAULT	SALAIRE	525.61
584	SYLVIE LANGLOIS	SALAIRE	111.22
585	MARC VOYER	SALAIRE	411.88

586	JOANNE ALLARD	SALAIRE	309.94
587	MARLÈNE LANGLOIS	SALAIRE	500.98
588	JEAN-PAUL BOURGEOIS	SALAIRE	365.38
589	GERVAIS PEDNEAULT	SALAIRE	525.61
590	CLAIRE LEMIRE	SALAIRE BUFFETS	43.33
591	MONIQUE BOURNI VAL	SALAIRE BUFFETS	230.39
592	SYLVIE LANGLOIS	SALAIRE	178.41
593	CLAIRE LEMIRE	SALAIRE BUFFETS	146.75
594	PAULINE PRÉCOURT	SALAIRE BUFFETS	219.13
595	MARC VOYER	SALAIRE	400.82
596	JOANNE ALLARD	SALAIRE	313.23
597	MARLÈNE LANGLOIS	SALAIRE	500.99
598	JEAN-PAUL BOURGEOIS	SALAIRE	324.57
599	GERVAIS PEDNEAULT	SALAIRE	525.61
600	MONIQUE BOURNI VAL	SALAIRE BUFFETS	75.27
601	SYLVIE LANGLOIS	SALAIRE	140.31
602	CLAIRE LEMIRE	SALAIRE BUFFETS	85.55
603	PAULINE PRÉCOURT	SALAIRE BUFFETS	95.83
604	MARC VOYER	SALAIRE	411.88
305	JOANNE ALLARD	SALAIRE	417.53
606	MARLÈNE LANGLOIS	SALAIRE	500.99
607	JEAN-PAUL BOURGEOIS	SALAIRE	259.44
608	GERVAIS PEDNEAULT	SALAIRE	525.60
609	JOANNIE BOURNI VAL	SALAIRE BUFFETS	42.47
610	SYLVIE LANGLOIS	SALAIRE	82.15
611	MARC VOYER	SALAIRE	411.88
TOTAL DES DÉBOURSÉS SALAIRES			9 752.07

GRAND TOTAL

72 641.19

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

VARIA

Les membres du Conseil n'ont assisté à aucune rencontre qui justifie un compte-rendu à la présente séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée par les membres de l'assistance.

Sur ce, le conseiller Patrice Pinard propose la levée de la séance à 22 h 05. La séance est close.

La mairesse,

La secrétaire,

Marie Désilets

Marlène Langlois